

Bilan 2002 de l'industrie chimique française

Le président de l'UIC, Bernard Rivière, a présenté les résultats pour l'année 2002 de l'industrie chimique française à la presse le 18 mars dernier. Une vingtaine de journalistes étaient présents dont *Les Échos*, *l'Agefi*, *La Tribune*, *Le Point*...

Il a rappelé que l'année avait été morose pour l'industrie chimique française avec une hausse de 1,1 % de la production (pharmacie incluse), mais un recul de la production de la chimie hors pharmacie (- 0,9 %) pour la deuxième année consécutive. Les incertitudes liées à la conjoncture mondiale, la faiblesse de la demande, le repli de la production manufacturière expliquent ce ralentissement.

Le chiffre d'affaires du secteur – qui occupe le 2^e rang en Europe et le 5^e dans le monde – est estimé à 85,4 milliards d'euros, en légère hausse de 0,4 % par rapport à 2001. Notons que l'industrie chimique française figure au tout premier rang des secteurs industriels pour le montant des exportations, que les investissements ont baissé de 12 % en valeur à 3,2 milliards d'euros, les industriels de la chimie augmentant en 2002 la part des dépenses « sécurité » au détriment des investissements de croissance. Au plan de l'emploi, l'industrie chimique française a ajusté, à l'évolution de la conjoncture, ses effectifs qui atteignent 236 300 salariés (- 1,5 % par rapport à 2001). Face à l'intensification de la concurrence, Bernard Rivière a rappelé que la moindre attractivité du site France, les contraintes fiscales et réglementaires (nouvelle législation européenne sur les substances chimiques, projet de loi sur les risques technologiques et naturels...) risquent de peser sur le développement futur de l'industrie chimique française.

• <http://www.uic.fr> (rubrique Actualités)

Brevet communautaire : un texte de compromis

Le 3 mars 2003, le Conseil Compétitivité a abouti à un compromis créant un brevet communautaire. Ce texte a été entériné par les chefs d'État et de gouvernement lors du dernier Sommet européen des 20 et 21 mars 2003. L'accord vise à encourager l'innovation en réduisant substantiellement les coûts d'obtention d'un brevet et permet au déposant d'intenter une action judi-

ciaire devant un seul tribunal spécialisé et centralisé dont les décisions s'appliqueront à l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Toutefois, ainsi que Bernard Rivière, président de l'UIC, l'a souligné le 27 février 2003 dans une lettre adressée à Nicole Fontaine, secrétaire d'état à l'industrie, il est regrettable que le futur règlement oblige le déposant à traduire dans toutes les langues communautaires la partie « revendication » de son brevet.

« La chimie naturellement » une exposition et des animations à la Villette

La Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris la Villette organise une exposition dédiée à la chimie du 6 mai au 30 novembre 2003. L'UIC a choisi de s'y associer en tant que partenaire. L'exposition présente la chimie, de manière pédagogique et ludique, autour de 4 thèmes : les atomes et leurs propriétés, qu'est-ce qu'une réaction chimique, les différentes classes de la chimie, la puissance créatrice de la chimie.

L'exposition, bilingue, occupera une surface de 230 m² au 2^e étage de la Cité. Un pôle d'animations spécifique est prévu : il a pour objectif de répondre aux questions que se pose le public sur la nature de la chimie, sur son omniprésence dans notre quotidien. Pour les plus jeunes, l'association « Les petits débrouillards » ouvrira 4 fois par jour ses ateliers d'initiation aux travaux pratiques. Le plan de promotion événementielle a été ambitieux et plus de 120 000 visiteurs sont attendus.

Cette exposition a été accueillie à l'espace Sciences de Rennes du 26 septembre au 22 février 2003 et a remporté un franc succès. L'UIC Ouest-Atlantique était déjà partenaire. Cette exposition est itinérante et pourra, après Paris, être accueillie dans d'autres grandes villes de France.

L'impact chiffré du Livre blanc

La Commission européenne a proposé en février 2001 un *Livre blanc* pour une nouvelle stratégie dans le domaine des substances chimiques. L'un des objectifs est d'améliorer la connaissance des propriétés environnementales et sanitaires des 30 000 substances chimiques existantes et de leurs

usages, en les soumettant à une procédure d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation appelée REACH (« registration, evaluation and authorization of chemicals »).

Dès qu'elle a eu connaissance du *Livre blanc*, l'Union des Industries Chimiques a appelé l'attention de la Commission et du gouvernement français sur le coût et les contraintes qu'entraînerait nécessairement le système REACH, ainsi que sur la nécessité de voir un nouveau système se mettre en œuvre de façon pratique et concrète. Même si l'industrie chimique française est bien évidemment favorable à une réglementation visant à protéger la santé et l'environnement, elle souhaite un système efficace et opérationnel sous peine d'affaiblir considérablement la compétitivité des entreprises concernées.

En janvier 2003, le cabinet Mercer Management Consulting a été mandaté pour analyser l'impact de cette nouvelle réglementation sur l'économie française. Le ministère de l'Écologie et du Développement durable, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et un certain nombre de fédérations industrielles (FFA, FIEEC, FIM, UIT) se sont associés à cette démarche dont l'UIC est, bien entendu, à l'origine.

L'analyse détaillée de 14 segments pilotes fait apparaître que l'impact à 10 ans de l'application de cette réglementation se fera sentir un peu plus chaque année, au fur et à mesure de la mise en place de REACH, pour atteindre une perte de PIB comprise (selon la prise en compte ou non des intermédiaires de synthèse non commercialisés) entre 29 et 54 milliards d'euros, soit de 1,7 % à 3,2 % par an. Sur la même période, l'impact en termes de pertes d'emplois sera de 360 000 à 670 000, tous secteurs d'activités confondus. La perte d'investissements cumulée pour l'économie française, selon les mêmes hypothèses, pourrait atteindre de 47 à 88 milliards d'euros. L'étude Mercer a été présentée à la presse à Paris le 24 avril et à Bruxelles le 28 avril 2003. Ce fut l'occasion pour l'UIC d'exprimer une nouvelle fois des demandes pour que le projet de réglementation européenne tienne compte des inquiétudes des industriels de la chimie et de l'ensemble des entreprises françaises concernées, et de plaider pour la mise en place d'un cadre juridique et législatif adapté et applicable afin de maintenir l'attractivité du site chimie France.